

CAHIER DES CHARGES

pour l'accompagnement à la contractualisation
des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
Campagne 2016

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy a été chargé par le Préfet du Lot de l'animation des Documents d'objectifs des sites Natura 2000 suivants :

- les sites des « serres et pelouses du Quercy blanc » (FR 7300915, FR 7300917, FR 7300919), et le site des « vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires (FR 7300910) depuis le 8 septembre 2004 ;
- le site des « vallées de l'Ouyse et de l'Alzou » (FR 7300902) depuis le 15 février 2006 ;
- le site de la « basse vallée du Célé » (FR 7300913) depuis le 28 février 2008.

Pour mettre en œuvre la stratégie de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, le Parc a élaboré un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour ces sites Natura 2000 pour les campagnes 2015 et 2016. Ce PAEC, validé par l'autorité de gestion du FEADER, en avril 2015, a pour objectifs la contractualisation de **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu localisé** (construites sur la base d'engagements unitaires) par les exploitants.

Une actualisation de ce PAEC pour la campagne 2016 a été validée par l'Autorité de gestion du FEADER en décembre 2015.

Les notices des territoires et des mesures ont été rédigées par le Parc, et ont été validées pour la campagne 2015. Elles seront mises à jour en mars-avril 2016 pour la campagne 2016.

II. OBJET DE LA PRESTATION

II.1 Description de la prestation

Le marché a pour objet l'accompagnement à la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) par les exploitants agricoles, pour la campagne PAC 2016, sur les territoires suivants :

- ⇒ **Sites Natura 2000 :**
- FR 7300913 « Basse vallée du Célé »
 - FR 7300902 « Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou »
 - FR 7300915, FR 7300917, FR 7300919 « Serres et pelouses du Quercy Blanc »
 - FR 7300910 « Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires »

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy, en tant qu'opérateur de ces sites Natura 2000, conservera un lien étroit avec le prestataire pour lui procurer tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre de la prestation, et notamment :

- la liste des exploitants contractants potentiels des sites Natura 2000,
- la liste des MAEC proposées et validées,
- les notices des territoires et des mesures.

Prestations demandées :

1/ Le prestataire sera chargé d'accompagner les contractants potentiels pour la campagne 2016 de la PAC :

- Accompagnement des 12 exploitants ayant contractualisé des MAET en 2011, et souhaitant renouveler leur contrat arrivant à échéance en mai 2016 dans le nouveau dispositif MAEC ;
- Accompagnement de 6 nouveaux contractants pré-identifiés sur le site de la Basse vallée du Célé (périmètre étendu) et sur le site des Serres et pelouses du Quercy Blanc ;
- Accompagnement de contractants de MAEC en 2015 : réalisation d'avenants à 8 dossiers, de manière à inclure de nouvelles surfaces à engager (notamment des parcelles de pré-bois en mesure de « gestion des pelouses en sous-bois »).

2/ Le prestataire sera chargé d'accompagner le maître d'ouvrage dans les missions connexes suivantes :

- Numérisation des territoires Natura 2000 pour la campagne PAC 2016 (6 territoires) ;
- Analyses cartographiques et bilans divers, notamment **mise à disposition des éléments nécessaire à l'évaluation de la contractualisation Natura 2000 lors des campagnes PAC 2017 et 2018** : nombre de contractants, localisation des surfaces engagées par MAEC souscrites pour chaque territoire, montants engagés par an et par exploitation ;
- Temps de coordination avec les partenaires : modèle de plan de gestion pastorale, de plan des travaux...

Pour rappels : la démarche utilisée sur les sites Natura 2000 du Parc pour la contractualisation agro-environnementale est la suivante :

- **Un pré-diagnostic** est réalisé afin d'évaluer les surfaces éligibles aux MAEC et les besoins et motivations exprimés par les exploitants, sur la base d'un rendez-vous pris sur place avec l'exploitant.
- **Un diagnostic écopastoral préalable à la contractualisation (ou diagnostic individuel d'exploitation)** de MAEC est ensuite nécessaire si l'exploitant exprime le souhait de poursuivre la démarche. Ce diagnostic comprend un volet écologique réalisé par la chargée de mission patrimoine naturel du Parc, et un volet pastoral réalisé par le prestataire. L'objectif est que ces deux volets du diagnostic soient réalisés en même temps et en présence de l'exploitant (rendez-vous pris en commun chez l'exploitant).
- **La finalisation du diagnostic – synthèse** - de manière à croiser les enjeux du diagnostic écopastoral avec les MAEC Natura 2000 proposées. L'objectif étant de proposer la MAEC la plus pertinente pour chaque unité de gestion de l'exploitant au regard des enjeux agro-environnementaux relevés. Cette finalisation de diagnostic doit également proposer aux contractants un plan de gestion pastorale et un plan des travaux. *Cette synthèse doit faire apparaître sous forme d'un tableau par îlot PAC : habitats naturels recensés, gestion pastorale actuelle, MAEC proposées, adaptation et/ou maintien des pratiques agropastorales proposées. Cette synthèse est fournie à l'exploitant.*

Ces prestations sont décrites ci-dessous.

1/ Le prestataire sera chargé d'accompagner les contractants potentiels pour la campagne 2016 de la PAC

a) Finalisation des diagnostics :

L'objectif est d'accompagner la contractualisation des 12 exploitations dont les contrats MAE arrivent à échéance au 15 mai 2016 (1^{ère} contractualisation en 2011). Il s'agit des exploitations suivantes :

- ✓ CLAVEL José – Serres et pelouses du Quercy Blanc
- ✓ BAUDET Didier – Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou
- ✓ DELON Hervé – Serres et pelouses du Quercy Blanc
- ✓ GAEC de Camphinie – Vallées de la Rauze et du Vers
- ✓ GAEC de Verliez – Vallées de la Rauze et du Vers
- ✓ GAEC des Cabanes – Vallées de la Rauze et du Vers
- ✓ GAEC des Trois sapins – Vallées de la Rauze et du Vers
- ✓ GAEC du Mas de Vers – Serres et pelouses du Quercy Blanc
- ✓ GAEC Lac de Boutel – Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou
- ✓ GUILLEMOT Jean-Luc – Vallées de la Rauze et du Vers
- ✓ SERRES Alain – Vallées de la Rauze et du Vers
- ✓ GAEC de Larcher – Vallées de la Rauze et du Vers

ainsi que des 6 nouvelles exploitations identifiées et qui souhaitent contractualiser des MAEC pour la 1^{ère} fois :

- ✓ FRYON Olivier – Basse vallée du Célé
- ✓ CAYLA Alain – Basse vallée du Célé
- ✓ GRIMAL Joël – Basse vallée du Célé
- ✓ SEGOND Yves – Basse vallée du Célé
- ✓ MEULET Fanny – Serres et pelouses du Quercy Blanc
- ✓ RAMES Patrick – Basse vallée du Célé

Les pré-diagnostics et phases terrain des diagnostics écopastoraux ont été réalisés en 2015. Sur la base de ces travaux, qui seront fournis au prestataire, celui-ci devra réaliser la finalisation du diagnostic : croisement des enjeux écologique et pastorale par unité de gestion, élaboration d'un plan de gestion pastorale et/ou d'un plan des travaux, localisation sur carte des MAEC préconisées par unité de gestion et ilot/parcelle PAC, liste des MAEC préconisées par unité de gestion et ilot/parcelle PAC.

b) Accompagnement de contractants de MAEC en 2016 par réalisation d'avenant

Le prestataire sera chargé de réaliser un avenant à 8 dossiers de MAEC contractualisés lors de la campagne PAC 2015, ceci pour inclure de nouvelles surfaces dans le dispositif, notamment de pré-bois. Ces pré-bois sont des mosaïques de pelouses, landes et chênaies pubescentes pouvant être éligibles à la MAEC « gestion pastorale des pelouses et landes en sous-bois ». Cette MAEC est en effet nouvellement proposée à la contractualisation dans le cadre de ce nouveau programme. Ces 8 dossiers sont pré-identifiés et la liste sera fournie au prestataire.

Le prestataire devra réaliser, selon la méthodologie proposée en annexe :

- 1 pré-diagnostic : BRUGIDOU Jean-Louis

- 8 diagnostics pastoraux et 8 finalisations de diagnostics : EARL de Mazet, EARL ferme de Cazals, EARL la Semencière, GAEC de RAILLETTE, GAEC des truffières, Valette Hervé, Montet Elisa, BRUGIDOU Jean-Louis.

Pour la réalisation des finalisations de dossiers, le prestataire devra s'appuyer également sur les diagnostics écologiques réalisés par le Parc, et qui seront fournis au prestataire au plus tard le 30 avril 2016.

2/ Le prestataire sera chargé d'accompagner le maître d'ouvrage dans les missions connexes suivantes

a) Numérisation des territoires

Le prestataire sera chargé de la définition des périmètres Natura 2000 éligibles aux MAEC. Ce travail doit être réalisé par le prestataire **pour fin mars 2016** de manière à ce que le Parc puisse les faire parvenir à la DDT et à la DRAAF courant avril.

Pour réaliser ce travail, le prestataire devra se conformer à la **doctrine régionale établie par la DRAAF** Midi-Pyrénées, et en prenant en compte les éléments suivants : parcelles agricoles (utilisation du RPG de la PAC), photographie aérienne, carte IGN pour les limites administratives.

b) Analyses cartographiques et bilan divers

A la demande du maître d'ouvrage, des cartes et bilans divers sur la contractualisation des MAEC pourront être demandés au prestataire afin de répondre notamment aux sollicitations de l'Etat et de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

Ces bilans ponctuels permettront également au maître d'ouvrage de réaliser le suivi de la contractualisation dans le logiciel SIN2.

De plus, le prestataire devra fournir au maître d'ouvrage les éléments nécessaires à l'évaluation de la contractualisation Natura 2000 lors des campagnes 2017 et 2018 de la PAC : nombre prévisionnel de contractants, sur quel site Natura 2000, quelles types de surfaces potentiellement engagées, quelles MAEC souscrites, quels montants engagés par an et sur 5 ans du contrat.

c) Temps de coordination

A la demande du maître d'ouvrage, des temps de coordination avec le prestataire seront nécessaires pour prendre en compte les ajustements liés au nouveau programme, et notamment liés à l'évolution de la méthodologie d'élaboration des diagnostics et plans de gestion pastorale (cf. éléments en annexe).

Cette méthodologie a été travaillée en fin d'année 2015, de manière à rendre plus efficaces les analyses proposées.

II.3 Forme du marché

Le marché sera conclu par signature d'un contrat entre les parties.

II.4 Délai d'exécution/durée de validité

Le délai d'exécution de la prestation court à compter de la date de notification du marché.

La prestation devra être réalisée au plus tard pour

- **La partie 1, le 15 mai 2016,**
- **La partie 2 a, le 30 mars 2016,**
- **Les parties 2 b et c, le 30 juin 2016.**

II.5 Décomposition du marché

Le marché est composé d'un lot unique.

II.6 Documents mis à disposition du prestataire par le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage mettra à disposition du prestataire les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces prestations, et notamment :

- Les périmètres des sites Natura 2000 concernés par le marché,
- La liste des exploitants ayant déjà contractualisé des MAE,
- La liste des exploitants situés sur le périmètre étendu du site de la Basse vallée du Célé,
- Les notices des territoires et des mesures MAEC proposées sur chacun des sites,
- Un exemple de diagnostic écopastoral pour les sites Natura 2000,
- Les pré-diagnostic et diagnostics écopastoraux réalisés.

II.7 Eléments livrables par le prestataire

Le livrable se traduira par :

- des rendus sous format papier et/ou DVD des pré-diagnostic, des volets pastoraux des diagnostics écopastoraux, des finalisations de dossiers
- la liste des exploitations agricoles souhaitant contractualiser lors de la campagne PAC 2016 : quelles MAEC choisies, sur quelles surfaces, et quels montants engagés par an sur 5 ans,
- des cartes et données SIG pour les éléments permettant l'évaluation de la contractualisation en 2017 et 2018 (appel à projets de la Région Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées) : nombre prévisionnel de contractants, sur quel site Natura 2000, quelles types de surfaces potentiellement engagées (prairies, pelouses, etc), quelles MAEC souscrites, quels montants engagés par an et sur 5 ans du contrat.

NB : l'ensemble des documents écrits devra respecter la charte graphique du Parc, qui sera fournie au prestataire.

III. MODALITES DE REGLEMENT

III.1 - Conditions de paiements de règlement / échéancier

Le règlement des sommes dues au titulaire peut faire l'objet d'acomptes périodiques en fonction de l'avancement du marché.

III.2 - Forme du prix

Les prix sont forfaitaires.

III.3 – Avance

Il n'est pas prévu d'avance.

III.4 - Conditions de paiement

Le paiement est effectué par mandat administratif (virement bancaire). Le délai de paiement est fixé à 35 jours à compter de la réception de la facture. Le défaut de paiement à l'expiration du délai ouvre droit à intérêts moratoires dans les conditions fixées par le décret n°2002-232 du 21 février 2002 modifié par le décret n°2008-1550 du 31 décembre 2008.

III.5 - Facturation

La ou les factures devront être adressées à l'adresse suivante :

Parc naturel régional des Causses du Quercy – 11 rue traversière - BP 10
46 240 LABASTIDE-MURAT

IV. MODALITES DE REPONSE A LA CONSULTATION

IV.1 Pièces constitutives du marché

- le présent document
- l'offre du prestataire : devis + note méthodologique

IV.2 Délais de remise de l'offre

La proposition du prestataire devra être adressée avant le 1^{er} mars 2016, 18h00, à l'attention de Laetitia GIVERNAUD,

- Par courriel : lgivernaud@parc-causses-du-quercy.org

- Par courrier :

Madame La Présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy
11, rue Traversière
46 240 LABASTIDE MURAT

La proposition devra contenir :

- une note méthodologique détaillant pour chaque mission les modalités de réalisation,
- un devis détaillant, par mission, l'ensemble des postes de dépenses,
- une liste de références similaires à ce projet ou établissant la capacité à réaliser le projet,
- le(s) nom(s) et la (les) raison(s) social(es) du ou des intervenants proposés, dans l'hypothèse où le prestataire retenu ferait appel à des sous-traitants.

Les critères de choix des offres seront les suivants :

- adéquation entre demande et proposition : 20%
- intérêt et qualité des références et capacités présentées : 20%
- prix proposés : 60%

IV.3 Contact

Laetitia GIVERNAUD

Chargée de mission Natura 2000 et gestion des milieux naturels

Parc naturel régional des Causses du Quercy

B.P. 10 – 46 240 LABASTIDE-MURAT

Tél. : 05 65 24 20 50/fax : 05 65 24 20 59

E-mail : lgivernaud@parc-causses-du-quercy.org

ANNEXE



Sites Natura 2000

Méthodologie d'élaboration des diagnostics écopastoraux
et du plan de gestion pastorale/plan des travaux - MAEC



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



Proposition d'une méthodologie d'élaboration des diagnostics écopastoraux et du plan de gestion pastorale sur les Sites Natura 2000 du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy

SOMMAIRE

- A. Pré-diagnostic**
 - A1. Présentation du site Natura 2000**
 - A2. Présentation de l'exploitation**
- B. Diagnostic écopastoral**
 - B1. Diagnostic écologique**
 - B2. Diagnostic pastoral**
 - B3. Croisement des diagnostics écologique et pastoral**
- C. Plan de gestion pastorale**
 - C1. Aménagements pastoraux et interventions éventuels**
 - C2. Calendrier prévisionnel de pâturage**
- D. Annexes**

A. Pré-diagnostic

A1. Présentation du site Natura 2000

Fiche d'identité du site Natura 2000

Nom du site opérateur/animateur/ coordonnées

Surface du site

Carte du site Natura 2000 avec les communes

Nombre total d'exploitants sur le site et cheptel total disponible (bovins/équins, etc)

Enjeux agropastoraux : PS/LS/PF

[Annexe : Descriptif des différents faciès sous forme de fiches : xero/meso/pelouses prairiales/landes genièvres/landes à buis/prairies de fauche Et espèces associées à mettre en avant (Lézard, Azuré ou autres)]

Carte exploitation dans le site Natura 2000 ?

Les MAEC : cadre, objectifs agro-environnementaux généraux, contrat de 5 ans, contrôles, rappels généraux

Liste des MAEC proposées sur le site Natura 2000

A2. Présentation de l'exploitation

Fiche d'identité de l'exploitation :

- Nom exploitation/adresse/contact/type de structure (GAEC/EARL, etc)
- Surface PAC : sau, sth
- Surface en site Natura 2000
- Cheptel : effectifs par lot
- Commercialisation/débouchés
- ETP

Tableau/diagramme/camembert/ de l'utilisation des sols sur l'exploitation : cultures : ensilage/enrubannage/ oléagineux/PT/parcours / prairies permanentes, prairies annuelles

Historique de contractualisation sur l'exploitation :

MAET contractualisées dans le cadre du précédent programme / historique de contractualisation : 1^{ere} contractualisation : oui/non, si non : 2^e, 3^e contractualisation ?

⇒ Information globale sur l'exploitation et non à la parcelle

Mise à plat du système d'élevage de l'exploitation :

	Mois	Janv	Fév	...
	Saison phénologique	H	dP	
Lot 1	Calendrier repro	Agnelage	Lutte	...
	Niveaux besoins alim	Fort	Moyen	faible
	Localisation+alim	Bergerie + concentrés + foin de l'exploitation	Bergerie + concentrés + foin de l'exploitation	unité de gestion = parc 1 /12j /sans affouragement
Lot 2	Calendrier repro			
	Niveaux besoins alim			
	Localisation+alim			

Perspectives de l'exploitant sur l'exploitation et/ou par unité de gestion :

- Evolutions envisagées sur les unités de gestion en terme de gestion pastorale => information spatialisée, localisée
 - équipements supplémentaires (refends) :
 - ouverture mécanique :
 - entretien mécanique :
- Evolution cheptel
- Souhaits en ressources alimentaires supplémentaires :
 - foin
 - herbe

- autres
- Evolutions sur l'exploitation
 - en UTH (+ quels types d'animaux)
 - en surfaces : quels types ? localisation ?
 - en bâtiments

Attentes et besoins de l'exploitant en termes de formation/ compréhension des enjeux, du fonctionnement des milieux/gestion pastorale, etc

+ Carto des ilots pac/parcelles pac + habitats naturels d'Intérêt Communautaire à faire pour que experts fassent le diagnostic écopastoral

DOC DE TRAVAIL

B. Diagnostic écopastoral

B1. Diagnostic écologique

N° unité de gestion (animateur doit donner un n°)	N° parcelle Pac qu'on aura proposé et redessiné	Caractéristiques écologiques de la parcelle										Analyse écologique	
		Habitats nat observés	Code corinne B	Code Natura 2000	Abondance/répartition habitats nat observés	surface d'habitats d'Intérêt Communautaire	Esp veg/anim patrimoniales observées lors du passage	Etat de conservation de parcelle	Dynamique du milieu	Origine de la dynamique	Enjeux écologiques : pondération en fonction des habitats et espèces /rareté habitats et espèces	Objectifs écologiques sur l'unité : résultats attendus et non moyens	Priorisation des objectifs écologiques de l'unité

Réponses aux questionnements de l'exploitant sur le fonctionnement des milieux

B2. Diagnostic pastoral

	Caractéristiques unité de gestion : constats				Pratiques sur l'unité de gestion			Analyse pastorale et enjeux pastoraux			
N° unité de gestion une fois redessinée	Habitats nat observés	Période disponibilité ressources fourragères selon saison phénologique Compléter si besoin avec aptitude au report sur pied	Atouts /inconvenients de l'unité de gestion : proche exploitation, alimentation, état des clôtures, barrières physiques (barrières rocheuses)	Evolutions /souhaits de l'exploitant sur l'unité de gestion aujourd'hui	Types d'utilisation pastorale (fauche/pâturage, fréquence)	Fertilisation	Interventions mécaniques/manuelles, & fréquence Et pour quels objectifs	Potentiel fourrage journées brebis / Ha => mis pour l'unité de gestion en fonction de la surface réelle, mais pas en moyenne	Dynamique d'embroussaillage Ex : « faible », « moyenne », « forte »	Etat de prélèvement sur la ressource fourragère : qualité du pâturage Ex : « parc fini », « parc non fini », « bcp de refus de pâturage », « pâturage optimal »	Marges d'améliorations proposées par UG / objectifs pastoraux / résultats attendus et non moyens ⇒ Végétation souhaitée par UG

B3. CROISEMENT DES diagnostics écologique et pastoral

Formulation d'un objectif écopastoral commun par unité de gestion

C. Plan de gestion pastorale => animateur Natura 2000

C1. Aménagements pastoraux et interventions éventuels

		Aménagements pastoraux	Interventions mécaniques et/ou manuelles	Interventions de coupe de bois	MAEC préconisées et éligibles
Unité de gestion	parcelle PAC	Oui/ non Refends, déplacement eau Affouragement (oui/non) Résultats attendus	Oui/non, sur quelle surface, détailler l'intervention Si oui : résultats attendus : - de X% de surface en prunelliers	Oui/non Si oui : combien, à quel endroit détailler l'intervention Résultats attendus	Quelle surface de la parcelle éligible dans chaque MAEC

C2. Calendrier prévisionnel de pâturage pour atteindre les objectifs écopastoraux par unité de gestion

	Mois	Janv	fev		...				
	Saison phénologique	H	dP	pP	...				
Unité de gestion	Parcelle 1	Inscrire le n° de lot, à quelle(s) saison(s) phénologique a lieu le pâturage, pendant combien de temps environ / noter si à un moment la végétation de la parcelle doit être « finie »							
	Parcelle 2								
	Parcelle 3								

Remarques :

... tout autre élément concourant à l'atteinte de l'objectif écopastoral

- ⇒ Cartographie de la localisation des MAEC préconisées sur les unités de gestion en remettant habitats d'Intérêt Communautaire + ilot/parcelle PAC + périmètre Natura 2000

D. Annexes :

Fiches descriptives des habitats agropastoraux d'Intérêt Communautaire présents sur son exploitation

Éléments sur les espèces patrimoniales rencontrées sur son exploitation : espèces d'Intérêt Communautaire et/ou protégées (Lézard ocellé, Azuré du Serpolet, Nacré de la Filipendule, etc).

DOC DE TRAVAIL